

# AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

## préalable à la création du site classé sur le massif d'Uchon et ses chaos légendaires

### **PETITIONNAIRE**

DREAL Bourgogne-Franche-Comté, 5 voie Gisèle Halimi, BP 31269, 25005 BESANCON Cedex

### **OBJET DE LA DEMANDE**

Création du site classé sur le massif d'Uchon et ses chaos légendaires sur les communes d'Uchon, La Tagnière et Saint-Symphorien-de-Marmagne.

L'ensemble des caractéristiques de l'opération figure dans le dossier établi par la DREAL Bourgogne-Franche-Comté et déposé en mairies d'Uchon, La Tagnière et Saint-Symphorien-de-Marmagne.

Des informations complémentaires concernant le projet peuvent être sollicitées auprès de Mme Estelle LABBE-BOURDON, inspectrice des sites à la DREAL Bourgogne-Franche-Comté (tél : 06.60.15.14.02, mail : [e.labbebourdon@developpement-durable.gouv.fr](mailto:e.labbebourdon@developpement-durable.gouv.fr)).

### **DUREE DE L'ENQUETE**

Du mercredi 12 avril 2023 à 9h au mardi 16 mai 2023 à 12h.

### **LIEU D'AFFICHAGE DE L'AVIS**

Dans les communes d'Uchon, La Tagnière et Saint-Symphorien-de-Marmagne et sur les lieux du site.

L'avis d'enquête est publié sur le site internet de la préfecture : <http://www.saone-et-loire.gouv.fr> et de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté (<https://www.bourgogne-franche-comte.developpement-durable.gouv.fr/>).

### **DEPOT DU DOSSIER**

Mairie d'Uchon, (siège de l'enquête), où toute personne pourra les consulter, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public (mardi de 8h30 à 12h et jeudi de 14h30 à 17h30) et mairies de La Tagnière (mardi de 14h à 18h, mercredi de 9h à 12h, jeudi de 14h à 17h) et Saint-Symphorien-de-Marmagne (du lundi au vendredi de 8h45 à 11h45).

Les personnes intéressées pourront éventuellement consigner leurs observations sur les registres d'enquête déposés à cet effet. Les observations peuvent également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie d'Uchon, La Tagnière et Saint-Symphorien-de-Marmagne ou par voie électronique ([pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-proc-env@saone-et-loire.gouv.fr)) avant la fin du délai d'enquête. Elles seront annexées aux registres d'enquête. Toutes les observations reçues après le mardi 16 mai 2023 à 12h ne pourront être enregistrées.

**COMMISSAIRE ENQUETEUR** chargé du déroulement de l'enquête :

M. René PICCINI, militaire en retraite

Durant l'enquête publique, M. PICCINI sera présent à la mairie d'Uchon les :

- mercredi 12 avril 2023 de 9h à 12h
- jeudi 20 avril 2023 de 15h à 18h
- jeudi 4 mai 2023 de 15h à 18h
- mardi 16 mai 2023 de 9h à 12h

pour recevoir éventuellement les observations orales ou écrites qui pourront être déposées sur les registres mis à disposition des personnes concernées.

La décision portant classement sera délivrée soit par arrêté ministériel soit par décret en Conseil d'Etat.